

RAPPORT FINAL DE MICHEL LEMAY, SERVICES EN CHSLD

Monsieur Michel Lemay a fait parvenir son rapport final concernant le plan d'amélioration des services en CHSLD. Comme vous le savez, monsieur Lemay a été désigné, à la suite du rapport du ministère, afin d'aider le CSSS des Îles dans ses démarches d'amélioration. Monsieur Lemay souligne que beaucoup de changements positifs ont été apportés. Il tient à remercier les gens qui se sont impliqués dans ce dossier et souligne qu'ils ont le souci du bien-être des résidents. Il reste des points à améliorer, mais ceux-ci sont bien identifiés et le processus d'amélioration suit son cours. Monsieur Lemay reviendra à l'automne afin de faire le point sur différents éléments.

NOMINATION DU MÉDECIN EXAMINATEUR ET DÉMISSION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Dr St-Aubin ayant demandé à être relevé de ses fonctions de médecin examinateur, le CMDP a recommandé au conseil d'administration du CSSS des Îles que la D^{re} Marie-Josée Desjardins soit désignée en tant que médecin examinateur aux plaintes médicales et que le Dr Jean-Jacques St-Aubin soit médecin examinateur substitut.

De son côté, Estelle Lapierre, infirmière, a remis sa démission en tant qu'administratrice du conseil d'administration. Le processus de remplacement est en cours et le CA nommera la personne qui la remplacera à la suite d'une recommandation du CII.

ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LES SYNDICATS ET LE CSSS DES ÎLES

Une entente de principe est intervenue entre les quatre syndicats des employés et le CSSS des Îles. La date d'échéance des négociations, soit le 9 juin 2007, a été respectée et le conseil d'administration a autorisé le directeur général, Germain Chevarie, à signer l'entente.

Le directeur des ressources humaines, Philippe Simon Laplante, tient à remercier les cadres intermédiaires ayant participé au « comité aviseur » et aux comités de négociation, les représentants des syndicats qui ont fait en sorte que les négociations se déroulent dans le respect et le maintien de bonnes relations de travail, ainsi que les directeurs qui ont participé aux démarches.

Le processus de négociations découlait de la Loi 30 ayant pour objectif de décentraliser, du moins en partie, la négociation localement. Dans le cadre de ces négociations, 26 matières devaient être négociées et agréées.

Ces sujets ne touchaient pas les conditions de rémunération, ni les quanta (nombre et durée des congés), ceux-ci relevant du national.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

La présidente du comité d'éthique, madame Manon Dubé, a fait parvenir un rapport d'activités pour la période comprise entre septembre 2005 et avril 2007. Le comité, formé de Jeanne Poirier, Hugues Poirier, Estelle Lapierre, Philippe-Simon Laplante, le Père René Jomphe, David Thériault, Marguerite Cyr et Manon Dubé, a tenu 10 rencontres pendant ce laps de temps. Trois demandes ont été présentées au comité par des médecins de l'hôpital de l'Archipel pour étude. De plus, le comité a participé à une activité de formation, puis invité la population et le personnel à une présentation intitulée « L'éthique au cœur des soins ». Plus de 60 personnes ont répondu à l'invitation, en décembre dernier.

Pour ce qui est des activités à venir, le comité compte continuer l'analyse des cas soumis, trouver un représentant des soins de longue durée, organiser un dîner-conférence, compléter la mise à jour des statuts et règlements du comité et prévoir une nouvelle activité de ressourcement et de formation.

DON DES SŒURS DE LA CHARITÉ

Les Sœurs de la Charité de Québec ont fait un don généreux au CSSS des Îles, soit une peinture à l'huile de grande dimension représentant l'hôpital Notre-Dame-de-la-Garde et évoquant l'arrivée des sœurs, en 1938. Celles-ci sont arrivées après avoir passé quelques jours en bateau, au large, et venaient aux Îles pour assurer la gestion du premier hôpital des Îles.

Les Sœurs de la Charité ont également fait don de deux sculptures d'applique représentant l'hôpital Notre-Dame-de-la-Garde et l'ensemble des Îles.

Ces objets se trouvaient à l'ancien hôpital et la direction du CSSS des Îles est très heureuse que ces objets reviennent ici. Elle tient à remercier Alphonse Forest pour son aide précieuse dans ce dossier.

Ces objets vous seront présentés lors d'un dévoilement un peu plus tard dans l'année et occuperont une place de choix au sein de l'établissement.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX EMPLOYÉS DU CSSS DES ÎLES

ENTRE LE 10 JUIN ET LE 10 JUILLET

Sylvain Arseneau	Tech. en informatique
Johanne Aucoin	Infirmière aux. diplômée
Nancy Aucoin	Préposée bénéficiaires
Nadia Bénard-Miousse	Inhalothérapeute
Guylaine Boudreau	Infirmière aux. diplômée
Hélène Bourque	Externe soins infirmiers
Isabelle Brissette	Infirmière
Kathy Burke	Préposée bénéficiaires
Jean-Claude Cummings	Prép. entretien ménager
Nathalie Cyr	Infirmière
Sylvette Cyr	Préposée bénéficiaires
Lysandre Cyr-Langford	Préposée bénéficiaires
Marie-Andrée Decoste-Déraspe	Technicienne éducation spécialisée
Judy-Fay Ferron	Étudiante
Louise Gaudet	Secrétaire médical
Émilie Gorak-Savard	Étudiante
Marie-Claude Jomphe	Externe soins infirmiers
Mauve Lapierre	Préposée bénéficiaires
Mélissa Leblanc	Infirmière aux. diplômée
Sylvie Leblanc	Prép. entretien ménager
Louis-Bernard Levasseur	Étudiant
Nicole Normandeau	Infirmière
Rémi Poirier	Étudiant
Pierre Ricard	Infirmier
Marie-Michèle Tanguay-Bernard	Étudiante
Linda Thorne	Préposée bénéficiaires
Michel Turbide	Prép. entretien ménager
Johanne Vigneau	Préposée bénéficiaires
Julie Vigneau	Préposée bénéficiaires

UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE

La Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, Marie-Helen Brisebois, a travaillé sur un nouveau code d'éthique et l'a présenté au conseil d'administration du CSSS des Îles, lors de sa réunion du 10 juillet.

Afin de préparer ce nouveau code, elle s'est basé sur le code d'éthique du Centre hospitalier de l'Archipel, de 1993, et sur celui du CLSC des Îles, de 1994. Elle a également consulté les codes d'éthique d'autres régions ainsi que la Loi sur la santé et les services sociaux et celle sur l'accès à l'information.

De plus, elle a effectué une consultation à l'interne, dont le comité d'éthique du CSSS des Îles, le comité de direction et le comité des résidents de Villa Plaisance.

Dans ce document, on trouve la mission du CSSS des Îles, les valeurs et principes directeurs du code d'éthique, les droits de l'usager, les responsabilités de l'usager ainsi que les responsabilités de tous les intervenants. Chacun des droits et responsabilités sont expliqués et détaillés.

L'usager a sept droits principaux :

1. Droit au respect
2. Droit à l'information
3. Droit aux services
4. Droit de participer aux décisions
5. Droit à la vie privée et à la confidentialité
6. Droit à la vie, à la sécurité, à la liberté et à la propriété
7. Droit d'exercer les recours appropriés en vue d'assurer le respect de ses droits.

Le nouveau code d'éthique a été adopté par le conseil d'administration. Le CSSS des Îles s'assurera de faire connaître le document à l'ensemble de ses intervenants et remettra une copie du code à chaque nouvel employé. Des exemplaires seront disponibles dans tous les services et départements de l'établissement d'ici quelques semaines.